


LOGISTEC

Politique sur la protection des
renseignements personnels

Politique corporative



Cette Politique sur la protection des renseignements personnels résume les pratiques de LOGISTEC en ce qui concerne les Renseignements personnels recueillis par voie électronique et décrit les mesures que LOGISTEC prend quant à la collecte, l'utilisation, la divulgation, la protection et le traitement des Renseignements personnels en conformité avec ses obligations contenues dans les Lois sur la protection des renseignements personnels.



Table des matières

Collecte de Renseignements personnels.....	4
Conservation et élimination des Renseignements personnels.....	4
Exactitude des Renseignements personnels.....	4
Utilisation et divulgation des Renseignements personnels.....	4
Sécurité et Protection des Renseignements personnels.....	5
Accès aux Renseignements personnels.....	5
Correction et annotation des Renseignements personnels.....	5
Demande d'informations et plaintes.....	6
Définitions.....	6

Collecte de Renseignements personnels

- a. LOGISTEC ne recueille que les Renseignements personnels qui sont nécessaires à l'exercice de ses activités, y compris, sans toutefois s'y limiter, ses activités de recrutement.
- b. La collecte des Renseignements personnels d'une personne par LOGISTEC est soumise à son accord préalable.
- c. Dans la mesure où cela est raisonnablement possible, les Renseignements personnels sont recueillis directement de la personne concernée, à moins que cette personne autorise LOGISTEC à recueillir les Renseignements personnels auprès d'un tiers.

Conservation et élimination des Renseignements personnels

Les Renseignements personnels qui ont été recueillis par LOGISTEC peuvent seulement être détruits après un délai de sept (7) ans suivant la dernière fois que les Renseignements personnels ont été utilisés aux fins pour lesquelles ils ont initialement été recueillis, sauf si la personne consent à leur retrait à une date antérieure.

Exactitude des Renseignements personnels

Une fois recueillis, LOGISTEC veille à ce que les Renseignements personnels relatifs à une personne soient aussi exacts, à jour et complets que possible.

Utilisation et divulgation des Renseignements personnels

- a. À moins que la personne concernée en convienne différemment et sous réserve des exceptions prévues par les Lois sur la protection des renseignements personnels, LOGISTEC n'utilise et ne divulgue les Renseignements personnels qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis et pour lesquelles la personne concernée a consenti, ou pour les usages qui sont compatibles avec ces fins.
- b. L'utilisation et la divulgation des Renseignements personnels d'une personne par LOGISTEC pour un usage autre que celui auquel la personne a initialement consenti sont soumises à l'accord préalable de cette personne.

- c. LOGISTEC peut également divulguer les Renseignements personnels recueillis à des tiers fournisseurs de services pour un usage compatible avec les fins pour lesquelles ils ont été recueillis.

Sécurité et Protection des Renseignements personnels

LOGISTEC protège les Renseignements personnels qui sont sous sa garde ou sous son contrôle en utilisant des mesures de sécurité physiques, organisationnelles et techniques qui protègent les Renseignements personnels contre la perte et le vol, ainsi que contre toute utilisation ou divulgation non autorisée. Dans la mesure où LOGISTEC est informée d'une atteinte aux mesures de sécurité constituant un risque réel de préjudice grave à l'endroit d'une personne, LOGISTEC avise celle-ci et lui transmet l'information requise par les Lois sur la protection des renseignements personnels.

Accès aux Renseignements personnels

Sur demande écrite d'une personne, LOGISTEC communiquera à cette personne tous les Renseignements personnels qu'elle détient sur cette personne. Une telle demande doit être transmise par écrit au Responsable de la protection des renseignements personnels. LOGISTEC doit répondre à ces demandes dans un délai raisonnable qui ne dépasse pas les trente (30) jours suivants une demande formelle d'accès à des Renseignements personnels, sous réserve des formalités, des limitations et de la prorogation des délais prescrits par les Lois sur la protection des renseignements personnels.

Correction et annotation des Renseignements personnels

Chaque personne à qui l'on communique des Renseignements personnels en vertu de l'Article 6 peut :

- demander la correction des Renseignements personnels si elle croit que les renseignements sont erronés ou incomplets;
- exiger qu'une note soit jointe aux renseignements afin de signaler qu'une correction a été demandée, mais n'a pas été apportée; et
- exiger que toute personne ou tout organisme à qui les renseignements ont été communiqués à des fins administratives dans les deux ans précédant la demande de correction ou de mention des corrections : (1) soit avisé de la mention ou de la correction

et (2) lorsque les renseignements sont communiqués à une institution fédérale, que l'institution fasse la correction ou la mention sur toute copie des Renseignements personnels sous son contrôle.

Les demandes formelles de corrections des Renseignements personnels doivent être transmises par écrit au Responsable de la protection des Renseignements personnels.

Demande d'informations et plaintes

Vous pouvez communiquer avec le Responsable de la protection des Renseignements personnels pour toute demande d'informations en lien avec la présente Politique sur la protection des renseignements personnels et pour déposer une plainte de non-respect des Lois sur la protection des renseignements personnels.

Définitions

Aux fins de la présente Politique sur la protection des renseignements personnels, on entend par :

« LOGISTEC » : LOGISTEC Corporation et ses filiales en propriété exclusive.

« Renseignements personnels » : tout renseignement sur une personne identifiable, y compris, sans toutefois s'y limiter, le nom, l'adresse postale, l'adresse courriel et le numéro de téléphone de la personne.

« Lois sur la protection des renseignements personnels » : les lois et règlements sur la protection des renseignements personnels auxquels LOGISTEC est assujettie.

« Responsable de la protection des Renseignements personnels » : la personne nommée par LOGISTEC comme responsable de la conformité de LOGISTEC aux Lois sur la protection des renseignements personnels.

LOGISTEC Corporation a nommé Ingrid Stefancic, Vice-présidente, services corporatifs et juridiques, Secrétaire corporative comme Responsable de la protection des Renseignements personnels, et celle-ci peut être contactée comme suit :

LOGISTEC Corporation
600, rue de la Gauchetière Ouest
14^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2
Courriel : privacy@logistec.com
Numéro de téléphone : (514) 844-9381

Telle qu'approuvée par le conseil d'administration le 9 août 2018, et modifiée le 9 mai 2019.

